

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

#### ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Heath Macquarrie (Queens)** présente le 1<sup>er</sup> rapport du comité permanent des privilèges et des élections et en propose l'adoption.

La motion est adoptée.

### LE PACIFIQUE-CANADIEN

#### COLOMBIE-BRITANNIQUE—DÉCLARATION PORTANT SUR LE MAINTIEN DU SERVICE DE TRANSBORDEUR EN HIVER

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais donner lecture d'un télégramme que j'ai reçu ce matin et qui intéressera, je pense, tous les députés. C'est un télégramme du président du Pacifique-Canadien, M. N. R. Crump, qui me l'a adressé ce matin de Montréal en ma qualité de ministre des Transports. En voici le texte:

Je suis heureux de vous informer qu'il a été décidé, après sérieux examen, d'exploiter un service quotidien, aller et retour, entre Vancouver et Victoria à compter du 25 février alors que le service actuel cessera jusqu'au 15 mai, date à laquelle reprendra le service triangulaire d'été. Nous nous attendons que cette exploitation entraînera des pertes considérables; toutefois, nous tenterons de les réduire au minimum en nous limitant au service strictement nécessaire, lequel cependant maintiendra les communications désirées.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je à ce propos...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** L'honorable député est libre de faire quelques courtes observations après une déclaration d'un ministre.

**M. Winch:** A titre de représentant de la Colombie-Britannique et, en particulier, de la ville de Vancouver, je tiens à dire à quel point nous nous réjouissons de la nouvelle que vient d'annoncer le ministre des Transports. Nous espérons bien que les pertes ne seront pas trop lourdes et nous sommes enchantés de ce que ce service essentiel entre Vancouver et Victoria sera maintenu.

### QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

#### AÉROPORT DE MALTON—PROPRIÉTÉS EXPROPRIÉES

**Question n° 4—M. Fisher:**

1. Le gouvernement a-t-il retenu les services d'un estimateur désintéressé pour l'évaluation de toutes les propriétés que le gouvernement a expropriées, au cours des trois dernières années, en vue de l'agrandissement de l'aéroport de Malton?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand et par qui l'estimateur a-t-il été engagé; quel était son nom; quand a-t-il présenté son rapport; de quelles propriétés s'agissait-il, quelle était la valeur et quels en étaient les propriétaires?

3. A-t-on reçu les conclusions de l'expertise et y a-t-on donné suite? Dans le cas de l'affirmative, de quelle façon?

4. A-t-on rémunéré cet estimateur? Dans le cas de l'affirmative, quelle somme lui a-t-on versée?

—Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre ne peut que donner une réponse partielle, car la question se rattache à l'objet d'une cause dont les tribunaux sont saisis. Je demande donc la permission de retirer ma question. J'espère que cela ne m'interdira pas de l'inscrire de nouveau au *Feuilleton* une autre fois.

**M. l'Orateur:** Le député a-t-il l'autorisation de retirer sa motion?

**Des voix:** D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

#### COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE —REPRÉSENTANTS

**Question n° 20—M. Robichaud:**

1. A-t-on nommé des personnes pour agir à titre de représentants de la Commission d'assurance-chômage?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles fonctions accomplissent ces personnes?

3. Quelle est leur rémunération?

4. Qui recommande leur nomination?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Pour ce qui est de la première partie de la question, la réponse est oui. Voici la réponse à la seconde question: remplir des formules de demande d'emploi et des formules de réclamation d'assurance-chômage. La réponse à la troisième question est la suivante: \$1 pour chaque réclamation présentée avec documents à l'appui. Voici la réponse à la question numéro 4: nous recevons des recommandations de diverses sources. Les nominations sont faites par la Commission d'assurance-chômage.